



PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel

Tél.: 032/721.11.80

e-mail: secretariat@psn.ch

site web: <http://www.psn.ch>

Le Parti socialiste communique :

Libéralisation du marché postal : une innovation passée inaperçue...

Depuis 2005, la loi sur l'organisation du Grand Conseil prévoit qu'un groupe ou une vingtaine de députés peuvent proposer au Grand Conseil que celui-ci donne son avis sur une consultation fédérale. Cette possibilité n'avait jamais été utilisée jusqu'à la dernière session, où le groupe socialiste, par la voix de sa présidente, Odile Duvoisin, a défendu une position claire acceptée par 57 voix contre 52. Un combat gauche – droite ; apparemment, la survie des bureaux de poste dans les régions périphériques n'émeut pas beaucoup la droite de ce canton.

La position du Grand Conseil neuchâtelois à propos de la libéralisation du marché postal est dès lors la suivante :

- la poste doit rester en mains publiques pour garantir un service universel de qualité, et ce même si un statut de société anonyme est envisagé pour elle à l'avenir
- le statut du personnel relève actuellement de la loi fédérale sur le personnel de la Confédération ; si la poste devait prendre la forme juridique d'une SA, il est essentiel que toutes les entreprises du secteur se mettent d'accord pour établir et conclure une convention collective de travail. Une convention collective de travail déclarée de force obligatoire entrant en vigueur dans toute la branche serait la seule solution acceptable aux yeux du Grand Conseil
- alors qu'aujourd'hui, le réseau de bureaux de poste est plus dense en Suisse qu'à l'étranger et représente un atout incontestable pour notre économie, il garantit l'approvisionnement de la population en services postaux de qualité. Pour financer ces prestations, la Poste a besoin de ressources sûres. Les coûts du service universel sont largement couverts par le monopole résiduel, soit sur les lettres jusqu'à 100 grammes ; il doit être maintenu.
- d'autre part, la première étape proposée par le Conseil fédéral, soit la baisse du monopole jusqu'à 50 grammes par voie d'ordonnance est inadmissible. Cette décision doit au moins passer par une discussion au parlement et par voie légale. Un référendum doit être possible pour ce genre de décision, car le monopole reste le moyen le plus efficace et transparent pour financer le service universel.

La libéralisation du marché postal met en péril le service universel et risque de pénaliser fortement les petits consommateurs, les régions périphériques comme le canton de Neuchâtel et l'économie, notamment les petites entreprises ainsi que les conditions de travail des salariés et des salariées.

La Poste peut garder son statut actuel sans risque ni pour son développement, ni pour sa rentabilité.

Pour plus de renseignements :

Odile Duvoisin, présidente du groupe des députés : 079 608.49.68